



CSE SSCT 300 salariés et + Coursus 1

Public

6 à 18 Stagiaires,

Tous les militants élus au CSE ou les représentants Syndicaux (RS) dans une entreprise de 300 salariés et plus

Prérequis

Etre adhérent à la Cfdt avec autorisation du syndicat de participer à la formation

Animation : C³

Durée et recommandations

4 jours soit 28h00

« Il est souhaitable de participer à cette formation, muni d'un ordinateur ou d'une tablette. »

Les objectifs pédagogiques

- Connaître les modalités de mise en œuvre des CSE
- Connaître et comprendre le rôle et les missions des élus CSE
- Connaître les différentes commissions et leurs prérogatives
- Connaître les différents documents utiles ainsi que les moyens et les leviers d'action des élus
- Savoir utiliser son réseau et contribuer à l'élaboration de pratiques syndicales
- Connaître les bases concernant les termes RPS, Burn-out, TMS.

Méthodes pédagogiques

Formation au format présentiel.
Les méthodes interrogatives, actives et participatives sont utilisées tout au long de la formation.

Programme de la formation

JOUR 1 :

Accueil, Présentation
La Composition du CSE
Le Rôle du CSE et ses Missions
Les acteurs du CSE, leurs rôles et missions
Les moyens des membres CSE
Règlement Intérieur du CSE et le Procès-Verbal
Les budgets du CSE
Un ordre du jour efficace
Création du CSE de C3SUR

JOUR 2 :

Les leviers d'actions du CSE et ses documents SSCT.
Lien Rapport Annuel/DUERP/PAPRI Pact
La procédure de Danger Grave et Imminent
La méthode d'enquête de « l'Arbre des Causes »
Rapport d'enquête de la CSSCT C3SUR
Les questions à l'employeur et le CSE
Préparation CSE C3SUR

JOUR 3 :

Siéger au CSE de C3SUR :
ODJ, questions, rapport d'enquête et Consultation pour avis
Communication CSE avec les salariés
Modalités des Expertises CSE
Rédaction d'un avis motivé du CSE

JOUR 4 :

TMS, RPS, Épuisement professionnel : Mode d'emploi
Le réseau des élus CSE
Présentation du Coursus 2 : CSE Économique
Vécu de formation



CSE SSCT 300 salariés et + Coursus 1

Les compétences ciblées

Les compétences ciblées au titre de la certification des compétences acquises dans le cadre de l'exercice d'un mandat syndical sont :

- Assurer la Collecte, le traitement et la diffusion de l'information
- Rédiger des écrits professionnels en français
- Assurer à l'oral l'interface entre le dirigeant et ses collaborateurs
- Classer des documents pour assurer une traçabilité de l'information
- Contribuer à la mise en œuvre d'un projet
- Contribuer à une action de communication
- Contribuer à la résolution de situations de tensions ou de conflit
- Rendre compte de son activité

Modalités d'évaluation

Cette formation contient :

- Un test de positionnement en début de formation,
- Un test de positionnement en fin de formation,
- Un exercice individuel sous forme de quizz est pratiqué en fin de formation,
- Une évaluation de l'aspect pédagogique et logistique de la part du stagiaire,
- Une évaluation à froid réalisée 4 mois après la fin de la formation.

Utilisation du taux d'acquisition de l'évaluation

Le seuil minimum pour l'acquisition des compétences ciblées s'élève à 50%.

Les résultats des évaluations individuelles restent stockés en interne par l'organisme C³ pour permettre aux stagiaires, sur demande, de disposer d'un relevé individuel de compétences lors d'une démarche de valorisation des compétences acquises auprès d'un organisme habilité.

En dessous de 50% d'acquisition, le syndicat sera informé et l'organisme C³ permettra au syndicat de réinscrire le stagiaire concerné.

Accessibilités

Les locaux utilisés par l'organisme C³ sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes autres situations de handicap merci de contacter l'organisme C³ afin d'adapter le processus pédagogique.

Renseignements :
Organisme de formation C³
c3@f3c.cfdt.fr

<https://connaitre-comprendre-construire.fr/>